

Point de situation Covid-19

4 septembre 2020

Situation en Norvège

- Au 4 septembre, le nombre de cas est de 11 120, contre 10 871 le 2 août (+ 249 cas).
- 264 décès ont été enregistrés.
- 16 personnes sont actuellement hospitalisées (en hausse). Une personne a actuellement besoin d'assistance respiratoire invasive.
- 777 459 personnes ont été testées.

Domaine sanitaire

- Le personnel soignant est invité à se faire vacciner contre la grippe cet automne, pour écarter le risque d'une double infection grippe-covid19. Les vaccins seront disponibles en pharmacie sans ordonnance, pour assurer une protection maximale des populations à risque.
- Plus aucune commune ne manque de matériel de protection, a indiqué Bjørn Guldvold, directeur de la santé.
- Sur les 8600 passagers ayant passé un test à leur arrivée à l'aéroport d'Oslo jusqu'au 25 août, seuls 20 étaient porteurs du virus (0,23%).
- L'OMC vient de donner son feu vert aux traitements à base de quatre stéroïdes (dexaméthasone, prednisone, méthylprednisolone, hydrocortisone), sur la base d'informations recueillies dans le monde entier, notamment avec le concours de la fondation norvégienne de recherche MAGIC (Making Grade the Irresistible Choice).

Mesures restrictives

- L'Italie, la Slovaquie, le Vatican et Saint-Marin figurent désormais sur la liste des pays rouges. Les voyages vers Chypre ainsi que vers certaines régions suédoises et danoises sont de nouveau autorisés. Ces nouvelles restrictions entreront en vigueur samedi 5 septembre.
- Pour rappel, les Norvégiens et résidents des pays/régions classés en rouge sont soumis à une quarantaine de 10 jours à leur arrivée sur le territoire norvégien. Cette carte est disponible sur le [site de FHI \(Institut norvégien de santé publique\)](#).
- Les croisières au Svalbard seront interdites jusqu'au 1^{er} novembre. Seules les excursions à la journée, au départ et à destination de l'archipel, restent autorisées, avec 30 personnes maximum à bord.
- Un ressortissant étranger a reçu une amende de 20 000 NOK pour violation des règles de quarantaine, et ne sera plus admis sur le territoire norvégien durant une période de deux ans. Le contrevenant était arrivé d'Allemagne en avion, en passant par les Pays-Bas, et se

rendait à Ålesund pour rendre visite à des proches. Le non-respect des règles de quarantaine est passible d'une interdiction de territoire de deux ans ou cinq ans, ou à vie.

Domaine politique

- L'Association des juristes de Norvège a décerné son prix 2020 des libertés publiques à « l'Etat de droit norvégien », pour sa gestion de la crise du coronavirus. Le prix a été remis à la PM Erna Solberg ; à la présidente du Storting, Tone Wilhelmsen ; à la présidente de la Cour suprême, Toril Marie Øie ; et à la présidente de l'Association de la presse, Elin Floberhagen.

Domaine économique

- Depuis le début de la pandémie, les mesures mises en place par la municipalité d'Oslo sont chiffrées à 1 Mrd de NOK par mois. En amplifiant ses dispositifs de dépistage pour tester 5% de sa population chaque semaine, la capitale pourrait déboursier 2 Mrds de NOK par mois.